



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

**Demande de financement
animation du CDDRA de
l'Albanais**

L'an deux mil neuf, le 21 décembre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au SIGAL (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

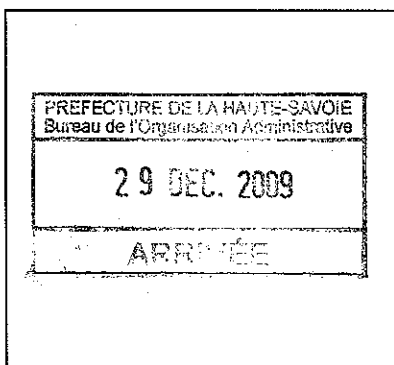
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 14 décembre 2009

Cadre réservé à la Préfecture :



PRESENTS :

M. Jean-Claude MARTIN - M^{me} Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON – M. Pierre BECHET - M^{me} Viviane BONET (qui a reçu pouvoir de M. Marcel THOMASSET) – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT - M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – M^{me} Eliane VIRE (suppléante de M. Jean-Jacques GUINOT).

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Roland LOMBARD – M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE – M. Marcel THOMASSET (qui a donné pouvoir à M^{me} Viviane BONET) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Maurice POPP - M^{me} Evelyne DEPLANTE – M. François ABEL- M. Georges DUPASSIEUX – M. Alain COLLINET – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Pierre FROELIG- M. Jean-Jacques GUINOT (suppléé par M^{me} Eliane VIRE).

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



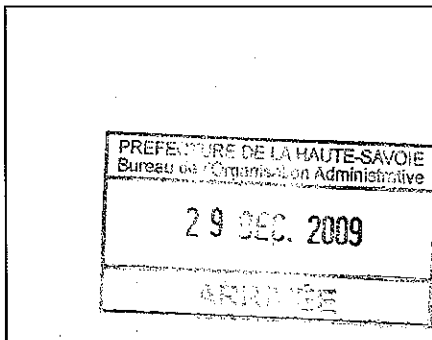
Rapporteur : Monsieur le Président

Conformément aux accords prévus entre les deux Communautés de Communes associées au sein du SIGAL, la mission d'animation et de gestion administrative Contrat de Développement et du SIGAL est répartie entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le SIGAL.

Un budget prévisionnel qui prend en compte les dépenses d'animations généralistes et thématiques, et de secrétariat/comptabilité, relatives au suivi du CDDRA, des actions pérennisées ainsi qu'à la gestion administrative et financière du Syndicat Mixte a été établi pour 2010.

Le montant global de l'action est estimé à 131 750 € pour 2010.

Cadre réservé à la Préfecture :



Considérant que le montant global de l'action, validé par le Bureau du SIGAL, est estimé à 131 750 € pour 2010. C.f. tableau en annexe.

Considérant que le montant de la subvention prévue par le Conseil Régional est de 40 000 €.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Régional une subvention de 40 000 € pour la mission d'animation et la gestion du Contrat de Développement.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président

JC MARTIN

Budget Prévisionnel de l'Animation du Contrat de Développement de l'Albanais et Gestion Administrative du SIGAL

* Exercice 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
Charges de Personnel	Prévisionnel de l'exercice 2010	Subventions	Prévisionnel de l'exercice 2010
Animation généraliste	70 120,00 €		
	Directeur Général co-animateur CDRA (25%)		
	Chargée de Missions CDDRA (80%)		
Animation thématique			
	Chargé de missions déplacement (6mois)		
	Secrétariat / Comptabilité (75 %)		30 000,00 €
Sous - Total	115 250,00 €		40 000,00 €
Charges de gestion		Participations	
Carburant			
Assurance			
Frais de déplacements			91 750,00 €
Entretien du véhicule			
Loyer annuel & Charges comprises	75 % des charges de gestion		
Frais de télécommunications			
Frais d'affranchissement			
Fournitures administratives, logistique, phot			
Sous - Total	16 500,00 €	Sous - Total	91 750,00 €
TOTAL GENERAL	131 750,00 €	TOTAL GENERAL	131 750,00 €

Le Président du SIGAL
Jean-Claude MARTIN



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

**Demande de subvention
animation CLD de l'Albanais**

L'an deux mil neuf, le 21 décembre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au SIGAL (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

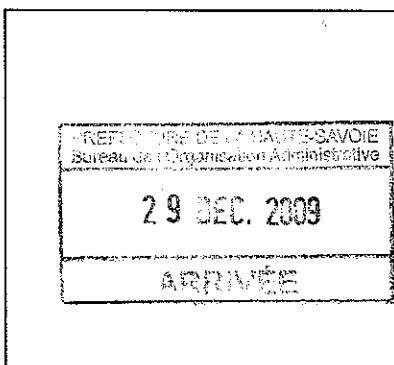
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 14 décembre 2009

Cadre réservé à la Préfecture :



PRESENTS :

M. Jean-Claude MARTIN - M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M^{me} Viviane BONET (qui a reçu pouvoir de M. Marcel THOMASSET) - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS - M^{me} Eliane VIRE (suppléante de M. Jean-Jacques GUINOT).

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR - M. Hervé TEYSSIER - M. Roland LOMBARD - M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel THOMASSET (qui a donné pouvoir à M^{me} Viviane BONET) - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT (suppléé par M^{me} Eliane VIRE).

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.

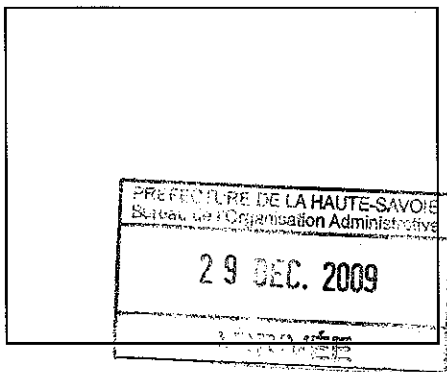


Rapporteur : Monsieur le Président

Conformément aux accords prévus entre les deux Communautés de Communes associées au sein du SIGAL, la mission d'animation et de gestion administrative Contrat de Développement et du SIGAL est répartie entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le SIGAL.

La région soutient financièrement l'animation du Conseil Local de Développement qui pour le CDDRA de l'Albanais est rattaché administrativement au SIGAL.

Cadre réservé à la Préfecture :



Un budget prévisionnel qui prend en compte les dépenses d'animations et de secrétariat/comptabilité, relatives à l'animation et au fonctionnement du CLD a été établi pour 2010.

Le montant global de l'action est estimé à 22 900€ pour 2010.

Considérant qu'une part du temps de travail du personnel du SIGAL est affecté à l'animation du Conseil Local de Développement,

Considérant que pour l'animation du Conseil Local de Développement la Région est susceptible d'attribuer une subvention allant jusqu' à 21 000 € (tableau annexé à la présente délibération)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Régional l'attribution d'une subvention, de 21 000 € pour l'animation du Conseil Local de Développement.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN

Budget Prévisionnel de l'Animation du Conseil Local de Développement de l'Albanais
Exercice 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges de Personnel		Prévisionnel de l'exercice 2010	
Animation généraliste	Chargé de Mission CDRA (20 %)	15 100 €	
Secrétariat / Comptabilité (30 %)		15 100 €	
Sous - Total		15 100 €	
Intervenants extérieurs		1 500 €	
Sous - Total		1 500 €	
Charges de gestion (SIGAL)			
mise à dispo locaux		1 500 €	
photocopie et fourniture		500 €	
affranchissement		200 €	
téléphone /informatique		200 €	
frais divers		300 €	
Sous - Total		2 700 €	
Charges de gestion (CLD)			
frais déplacement membre du bureau du CLD		1 000 €	
frais de transport PMR		600 €	
frais de réception		1 000 €	
communication		1 000 €	
Sous - Total		3 600 €	
TOTAL GENERAL		22 900 €	
		22 900 €	
Subventions		Prévisionnel de l'exercice 2010	
Région Rhône-Alpes		21 000 €	
Sous - Total		21 000 €	
Participations			
S.I.G.A.L.		1 900 €	
Sous - Total		1 900 €	
TOTAL GENERAL		22 900 €	
		22 900 €	

Le Président
 Jean Claude MARTIN



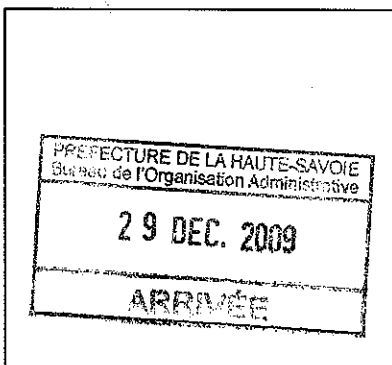
SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :
DTA des Alpes du Nord :
Avis du SIGAL

L'an deux mil neuf, le 21 décembre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au SIGAL (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 17
Date de convocation : 14 décembre 2009

Cadre réservé à la Préfecture :



PRESENTS :

M. Jean-Claude MARTIN - M^{me} Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON – M. Pierre BECHET - M^{me} Viviane BONET (qui a reçu pouvoir de M. Marcel THOMASSET) – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT - M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – M^{me} Eliane VIRE (suppléante de M. Jean-Jacques GUINOT).

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Roland LOMBARD – M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE – M. Marcel THOMASSET (qui a donné pouvoir à M^{me} Viviane BONET) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Maurice POPP - M^{me} Evelyne DEPLANTE – M. François ABEL- M. Georges DUPASSIEUX – M. Alain COLLINET – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Pierre FROELIG- M. Jean-Jacques GUINOT (suppléé par M^{me} Eliane VIRE).

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



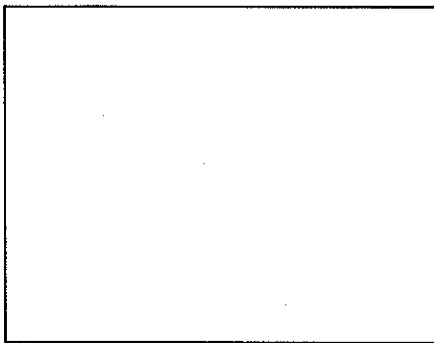
Rapporteur : Monsieur Pierre BLANC

La DTA des Alpes du Nord a été arrêtée en novembre 2009, est aujourd'hui dans la phase de consultation des Personnes Publiques Associées avant une enquête publique qui se déroulera à partir de début février. Le SIGAL, en tant que structure porteuse de SCOT est sollicitée pour émettre un avis.

Contexte local

Situé au cœur de l'espace métropolitain du sillon alpin, l'Albanais est un territoire sur le plan historique, géographique et socioéconomique qui regroupe les deux cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran soit 29 communes et 38.000 habitants.

Cadre réservé à la Préfecture :



Le territoire de l'Albanais forme un véritable « bassin de vie » avec un développement local dynamique, des relations économiques et de services avec les agglomérations voisines. Le développement de l'Albanais s'organise avec notamment une ville centre de 15.000 habitants et de plusieurs bourgs de 1.500 à 3.000 habitants qui irriguent un territoire à prédominance rurale où l'activité économique locale génère plus de 10.000 emplois.

Confrontées à une pression foncière et démographique importante, les collectivités locales par le biais de leurs groupements de communes (Communautés de Communes et Syndicats Mixtes) ont mis en place différentes démarches et outils (SCOT approuvé en 2005, PLH, CDDRA...) visant à définir et à mettre en œuvre, un véritable projet de territoire.

L'objectif premier du SCOT de l'Albanais est de conserver « un territoire d'équilibre et de qualité de vie » tout en acceptant un développement économe en consommation d'espace.

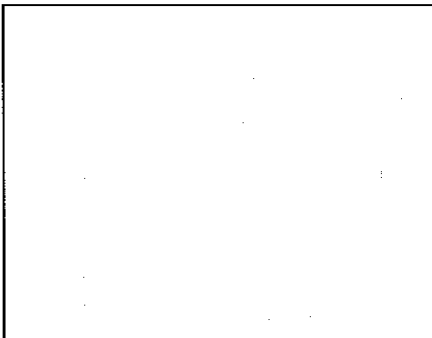
Avis sur le projet

Une première délibération a été prise le 16 Février 2009 par le SIGAL sur le projet de la DTA des Alpes du Nord. Le territoire (regroupé autour des 3 communautés de communes de l'Albanais) avait alors formulé les remarques suivantes :



1. La collectivité « demande que le renforcement des transports collectifs soit clairement indiqué dans la directive pour notre territoire, notamment en direction des agglomérations voisines » ;
2. La collectivité « affirme l'intérêt de l'étude et de la réalisation de l'amélioration de la liaison ferroviaire, par le doublement de la voie ferrée Aix-les-Bains-Albens-Rumilly-Annecy en vue d'innover le nord du sillon alpin et la Haute-Savoie » ;
3. La collectivité « propose d'inscrire une liaison par mode de déplacements doux entre Annecy et Aix-les-Bains via le territoire de l'Albanais, afin de compléter le réseau existant ou en projet, et d'assurer une cohérence du réseau des vélos-routes et voies vertes à l'échelle du Sillon Alpin » ;

Cadre réservé à la préfecture



4. La collectivité demande une « organisation de transports en commun performants à l'échelle du périmètre des quatre Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes du Bassin Annécien, d'Usses et Bornes et de l'Albanais ; ainsi que l'amélioration de la traversée routière de l'agglomération d'Annecy par la gratuité de l'autoroute sur le tronçon Alby-sur-Chéran/Allonzier-la-Caille ».
5. « Le Territoire de l'Albanais, territoire d'équilibre entre les deux pôles majeurs d'Annecy et d'Aix-les-Bains/Chambéry, a les caractéristiques d'un pôle complémentaire. En conséquence, il convient que la DTA des Alpes du Nord reclasse le Territoire de l'Albanais de pôle local à pôle complémentaire ».

Dans sa version actuelle la DTA ne répond qu'à certaines remarques de la manière suivante :

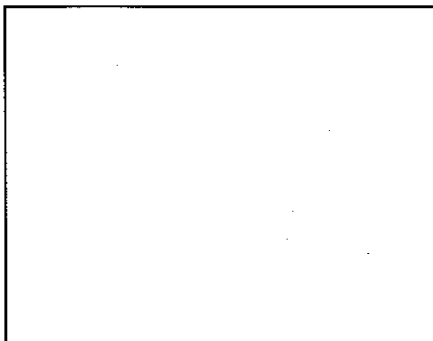
- P° 91 : « les projets prioritaires de modernisation des infrastructures ferroviaires concernent :



l'axe Chambéry-Annecy-Genève (sillon alpin nord) en complément des programmes d'investissements prévus sur le sillon alpin sud »

- P°66 : « les pôles locaux les plus structurants pour le territoire d'équilibre du fait de l'importance de leur bassin d'emploi devront voir leurs fonctions de centralité confortées notamment en matière d'habitat et de services »

Cadre réservé à la préfecture



En tant que **personne publique associée**, l'avis du SIGAL sur la DTA est le suivant :

- La collectivité **demande l'inscription d'un itinéraire Annecy-Aix les Bains en liaison douce.**

En effet, si le territoire est classé comme un pôle local, il paraît nécessaire de pouvoir offrir des modes de transport performants et alternatifs à la voiture pour relier les pôles locaux aux pôles complémentaires et majeurs. Le vélo est un mode adapté à l'Albanais.

Par ailleurs, cet itinéraire cyclable constitue la liaison la plus directe entre les deux pôles d'Annecy et d'Aix les Bains.

Nous pouvons également noter l'intérêt touristique que constituerait cette liaison reliant les deux lacs savoyards, hauts lieux de tourisme.

- **Concernant le classement de notre territoire en pôle local**, la collectivité demande que les pôles locaux les plus structurants soient listés (comme les pôles urbains et complémentaires)

Le SIGAL demande également que les pôles locaux les plus structurants pour le territoire d'équilibre du fait de l'importance de leur bassin d'emploi voient leurs fonctions de centralité confortées notamment en matière d'habitat et de services **mais aussi en terme de services publics, de transports collectifs et de déplacements doux** ».

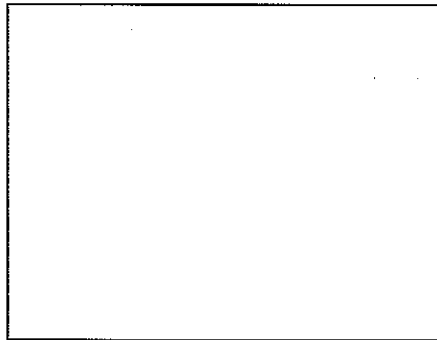


ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre BLANC ;

Le Comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE l'avis proposé sur la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord

Cadre réservé à la préfecture



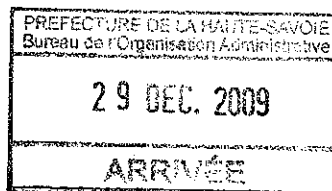
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

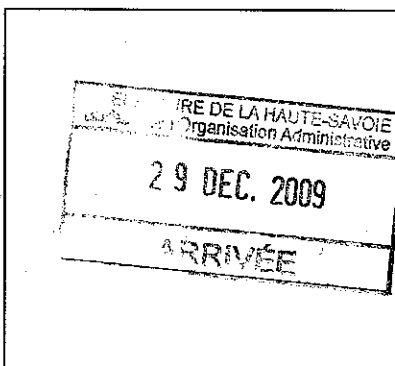
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Mise en œuvre PLH
Convention CAUE**

L'an deux mil neuf, le 21 décembre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au SIGAL (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 14 décembre 2009

PRESENTS :

M. Jean-Claude MARTIN - M^{me} Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON – M. Pierre BECHET - M^{me} Viviane BONET (qui a reçu pouvoir de M. Marcel THOMASSET) – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT - M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – M^{me} Eliane VIRE (suppléante de M. Jean-Jacques GUINOT).

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Roland LOMBARD – M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE – M. Marcel THOMASSET (qui a donné pouvoir à M^{me} Viviane BONET) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Maurice POPP - M^{me} Evelyne DEPLANTE – M. François ABEL- M. Georges DUPASSIEUX – M. Alain COLLINET – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Pierre FROELIG- M. Jean-Jacques GUINOT (suppléé par M^{me} Eliane VIRE).

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.

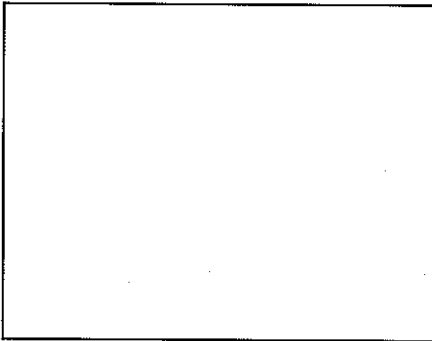


Rapporteur : Madame Sylvia ROUPIOZ

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a adopté son PLH le 6 juillet 2009 dans lequel une action d'assistance technique aux communes est prévue. Cette action est inscrite au CDDRA de l'Albanais avec une maîtrise d'ouvrage SIGAL (action n°21.1)

Cette action consiste à proposer une assistance technique aux élus en matière d'urbanisme et d'habitat : réglementation, procédures, aides disponibles, etc... notamment pour les communes les plus petites qui n'ont pas les compétences en interne. C'est le CAUE qui assurera la partie technique de cette action.

Cadre réservé à la Préfecture :



Pour mettre en œuvre cette action, deux conventions doivent être signées par le SIGAL

- une entre le SIGAL et le CAUE pour définir les conditions dans lesquelles un urbaniste conseil, habilité par le CAUE de la Haute-Savoie, exerce sur le territoire de l'Albanais une mission de consultance.
- Une autre entre le SIGAL et Madame Sylvaine Vion, urbaniste-conseil habilité par le CAUE de la Haute-Savoie, pour définir les conditions dans lesquelles elle exerce une mission de conseil auprès des élus. Pour tout projet de logements collectifs aidés s'édifiant dans le cadre du Plan Local d'Habitat de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, madame Sylvaine Vion peut faire part de son appréciation, à leur demande aux élus en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

Une convention de répartition des charges entre le SIGAL et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour la mise en œuvre de cette action devra également être établie.

Considérant les projets de conventions entre le CAUE et le SIGAL et entre le SIGAL et l'architecte Conseil

Considérant que cette action est inscrite au CDDRA et peut bénéficier d'une aide de la Région de 40%



Vu la délibération en date du 14 décembre 2009, de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly qui sollicite le SIGAL pour la mise en œuvre de cette action

Vu la disponibilité des crédits

Ca

ENTENDU l'exposé de Sylvia ROUPIOZ

Cadre réservé à la préfecture

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE les conventions afférentes à ce projet et AUTORISE le président à les signer
- ⇒ AUTORISE le président à engager les fonds correspondant
- ⇒ SOLLICITE du Conseil Régional l'attribution d'une subvention, de 40% du montant de l'action.

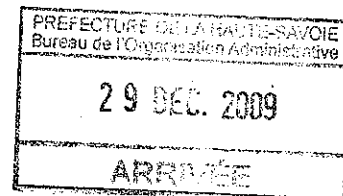
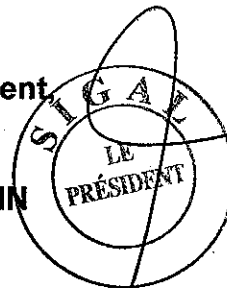
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :
**Programme Local de
l'Habitat :**
Convention PIG

L'an deux mil neuf, le 21 décembre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 17
Date de convocation : 14 décembre 2009

PRESENTS :

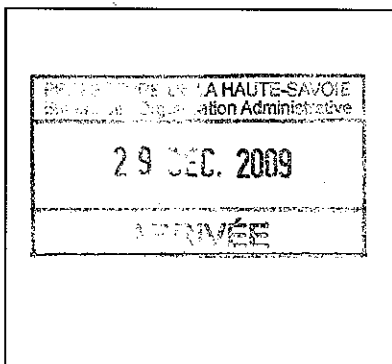
M. Jean-Claude MARTIN - M^{me} Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON – M. Pierre BECHET - M^{me} Viviane BONET (qui a reçu pouvoir de M. Marcel THOMASSET) – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT - M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – M^{me} Eliane VIRE (suppléante de M. Jean-Jacques GUINOT).

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Roland LOMBARD – M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE – M. Marcel THOMASSET (qui a donné pouvoir à M^{me} Viviane BONET) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Maurice POPP - M^{me} Evelyne DEPLANTE – M. François ABEL- M. Georges DUPASSIEUX – M. Alain COLLINET – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Pierre FROELIG- M. Jean-Jacques GUINOT (suppléé par M^{me} Eliane VIRE).

M^{me} Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :

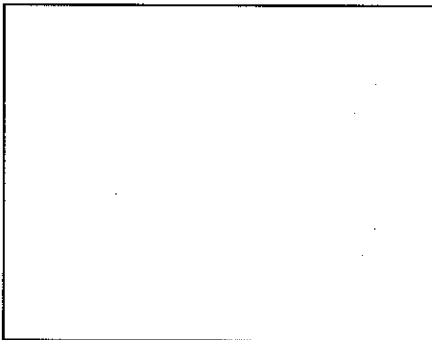


Rapporteur : Madame Sylvia ROUPIOZ



La déclinaison du volet « parc privé » du plan de cohésion sociale dans le département de la Haute-Savoie a conduit, compte tenu de la situation du marché du logement, à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) applicable sur l'ensemble du département - à l'exclusion des secteurs faisant l'objet d'une OPAH ou d'un PIG-PCS.

Cadre réservé à la Préfecture :



Les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, conscientes des enjeux représentés par la conservation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort dans le parc ancien, éléments importants du processus de développement de toute collectivité locale, ont décidé de décliner le PIG départemental à l'échelle de l'Albanais. Inscrit dans les PLH des deux Communautés de Communes, le principe de suivi et d'animation de ce PIG a été validé.

Les priorités retenues pour le territoire visent à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, à produire des loyers maîtrisés et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Un tel dispositif nécessite une animation importante pour le faire connaître et repérer les personnes qui en ont le plus besoin. Cette partie sera assurée par un prestataire.

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération entre le SIGAL, l'ANAH et le Département permettant de faire bénéficier les personnes ayant besoin de faire des travaux d'aides financières ;

Vu la nécessité d'animer ce dispositif ;

Considérant que cette action est inscrite dans les PLH des deux Communautés de Communes ;

Vu la disponibilité des crédits ;

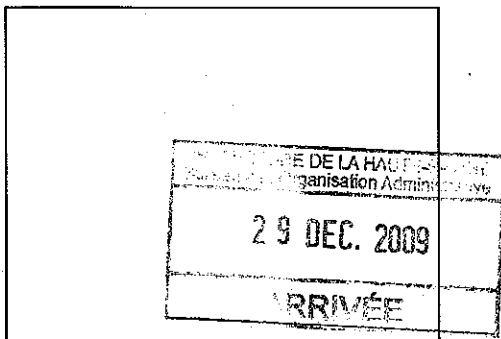


ENTENDU l'exposé de Madame le rapporteur ;

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat entre le SIGAL, l'ANAH et le Conseil Général
- ⇒ **AUTORISE** le président à engager les fonds correspondant
- ⇒ **AUTORISE** le président à lancer la consultation pour la mission d'animation
- ⇒ **AUTORISE** le président à signer le marché d'animation du PIG

Cadre réservé à la Préfecture :



Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

**Personnel :
Création d'un poste de
chargé de mission**

L'an deux mil neuf, le 21 décembre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 17
Date de convocation : 14 décembre 2009

PRESENTS :

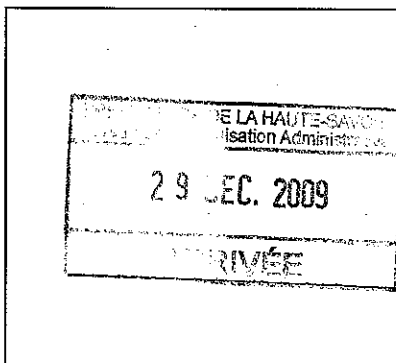
M. Jean-Claude MARTIN - M^{me} Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON – M. Pierre BECHET - M^{me} Viviane BONET (qui a reçu pouvoir de M. Marcel THOMASSET) – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Jean-Michel AVON - M^{me} Hélène BUVAT - M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – Mme Eliane VIRE (suppléante de M. Jean-Jacques GUINOT).

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Roland LOMBARD – M. Joseph PERISSIER - M^{me} Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE – M. Marcel THOMASSET (qui a donné pouvoir à Mme Viviane BONET) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Maurice POPP - Mme Evelyne DEPLANTE – M. François ABEL- M. Georges DUPASSIEUX – M. Alain COLLINET – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Pierre FROELIG- M. Jean-Jacques GUINOT (suppléé par Mme Eliane VIRE).

Mme Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :





Rapporteur : Monsieur le Président

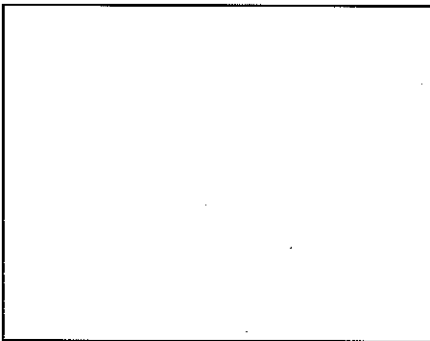
Au vu de l'état d'avancement des travaux confiés à Monsieur Arnaud DELETRAZ pendant sa période d'apprentissage il convient de prolonger sa mission, pour finaliser l'étude sur la thématique des déplacements

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984

Cadre réservé à la Préfecture :



Considérant que les missions confiées à cet agent seront les suivantes :

- Animation du groupe de travail, montage financier et technique du dossier sur la vélo station
- Suivi de la mise en place du plan d'actions
- Travail de terrain pour valider les hypothèses émises dans le plan d'actions
- Suivi du dossier, animation du groupe de travail, coordination des actions entre les différents partenaires associés au projet (collectivité, association et FFC) pour la labellisation du territoire site VTT/FFC

Considérant que les missions décrites ci-dessus sont de par nature non permanentes

Considérant la durée et la nature des missions, le poste créé est susceptible d'être pourvu par un agent non titulaire,

Considérant que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.



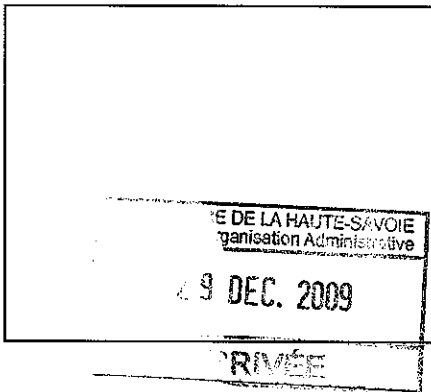
Considérant que le poste sera créé pour une durée de trois mois renouvelable une fois pour une durée maximale de six mois

Les crédits correspondants étant inscrits au budget,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical à l'unanimité:

Cadre réservé à la Préfecture :



- **DECIDE** la création d'un poste de chargé de mission assimilé à la catégorie B, à temps complet, pour une durée de trois mois renouvelable une fois pour une durée maximale de six mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires au recrutement et à la nomination sur cet emploi

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN,

